

**COMMUNE DE CEPOY (Loiret)**  
**COMPTE-RENDU de la réunion du conseil municipal**  
**Séance du 04 décembre 2014**

**Sous la présidence Monsieur Jean-Paul SCHOULEUR, Maire**

**Présents :** Denis CHERON, Régis GUERIN, Marie-Thérèse LELOUP, Brigitte LEVESQUE, Thierry BEYER, adjoints, Etienne CARROUEE, Séverine CERCEAU, Pierre FARGEAS, Michel GOURDELLIER, Joséphine GULLI, Laurence LECOMTE, Christophe MIREUX, Christophe PAYEN, Michèle SCHOULEUR, Pierre-Arnaud TEXIER, Corinne VOCANSON, conseillers.

**Absents excusés :**

Charline LEFEVRE : pouvoir à Michèle SCHOULEUR

**Absente :**

Frédérique JOYEZ

**Secrétaire de séance :**

Michel GOURDELLIER

**DELIBERATIONS**

***DELIBERATION n° 64-2014 : Décision modificative***

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives de virement et augmentation de crédits (équilibrés en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement).

***DELIBERATION n° 65-2014 : Mise en place du protocole PESV2***

Suite à la mise en place du protocole PESV2 (dématérialisation des pièces comptables) applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention qui sera établie avec la DGFIP.

***DELIBERATION n° 66-2014 : Cimetière : tarifs des concessions funéraires***

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des concessions funéraires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme suit :

|  |       |
|--|-------|
| - Concessions temporaires (15 ans) :     | 100 € |
| - Concessions trentenaires (30 ans) :    | 150 € |
| - Concessions cinquantenaires (50 ans) : | 350 € |
| - Concessions perpétuelles :             | 550 € |

***DELIBERATION n° 67-2014 : EDF : extension de réseaux : rue des Vignes***

Suite à l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès d'ERDF pour l'extension du réseau électrique rue des Vignes, et permettre ainsi le raccordement de parcelles constructibles.

***DELIBERATION n° 68-2014 : GrDF : convention de mise à disposition***

Suite à la demande de GrDF pour héberger les concentrateurs, équipements indispensables à la collecte des informations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention cadre avec GrDF de mise à disposition de bâtiments communaux.

***DELIBERATION n° 69-2014 : tarifs périscolaires***

Sur proposition de la commission scolaire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs périscolaires, pour l'année 2015, et qui sont fixés comme suit :

- Restaurant scolaire :

|                    |        |
|--------------------|--------|
| tarif réduit       | 3.20 € |
| Tarif normal       | 3.40 € |
| Tarif hors commune | 4.30 € |
| Tarif adulte       | 6.80 € |
  
- Garderie périscolaire :

|                |        |
|----------------|--------|
| tarif du matin | 2.60 € |
| Tarif du soir  | 3.20 € |
| Mercredi midi  | 1.50 € |

***DELIBERATION n° 70-2014 : Annulation de la délibération n° 61-2014***

Suite au contrôle de légalité, M. Le Préfet nous demande d'annuler la délibération désignée ci-dessus, qui concerne la cession d'une parcelle de 93m<sup>2</sup>, les Domaines n'ayant pas été consultés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, procède au retrait de la délibération n° 61-2014.

***DELIBERATION n° 71-2014 : Déclassement d'une voirie***

Suite à l'avis des Domaines concernant la cession d'une parcelle sise au lieu-dit « Les Vallées », cette petite parcelle qui a perdu son caractère de voie publique, (« délaissé de voirie ») doit être déclassée préalablement à sa cession, et est donc dispensé d'enquête publique préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, constate qu'il s'agit bien d'un « délaissé de voirie » et décide de procéder au déclassement de celle-ci.

***DELIBERATION n° 72-2014 : Cession de parcelle AC***

L'avis des Domaines, concernant la parcelle cadastrée en section AC, rue des Vallées, donne une estimation de 4000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder cette petite parcelle pour un montant de 3600 € HT, et autorise le Maire à signer tous documents et actes pour aboutir à la cession de la parcelle.

***DELIBERATION n° 73-2014 : Vallogis : cession amiable de voirie : rue des Carrières***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la reprise des parcelles concernées par la voirie dénommée « rue des Carrières », voirie qui dessert le lotissement « Les Carrières », pour l'euro symbolique.

Il autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

***DELIBERATION n° 74-2014 : Droit de Préemption Urbain : AME délégation aux communes***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander la délégation du droit de préemption urbain dont est titulaire l'AME sur les zones U et AU du PLU communal, et de donner délégation au Maire pour exercer, au nom du conseil municipal, le droit de préemption urbain.

***DELIBERATION n° 75-2014 : « la Carpe de Cepoy » renouvellement du bail/location***

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- reconduire la convention/bail établie avec la fédération départementale des associations de pêche et pisciculture pour l'étang communal, au profit de la « Carpe de Cepoy ».
- fixe le montant du loyer à 2144.33 €/an,
- autorise le Maire à signer la convention/bail qui sera établie : la commune reversera une indemnité à la « Carpe de Cepoy » d'un montant de 1829.39 €/an pour sa participation à l'alevinage afin d'agrémenter le plan d'eau communal.

***DELIBERATION n° 76-2014 : Scolaire : modification du temps de travail***

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que le changement d'organisation et de fonctionnement des services scolaires et périscolaires, décide de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique comme suit :

- suppression de l'emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe : temps non complet 20/35<sup>ème</sup>
- création de l'emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe : temps non complet 29/35<sup>ème</sup>.

***DELIBERATION n° 77-2014 : Avenant contrat « enfance-jeunesse »***

Suite à la création de deux nouvelles actions mises en place par la commune de Pannes, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant au contrat « enfance-jeunesse » qui lie les communes de Pannes, Cepoy et Corquilleroy, ainsi que la CAF pour la création du Relais Assistantes Maternelles.

***DELIBERATION n° 78-2014 : Lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche Zone pavillonnaire rue des Vignes***

Le Maire informe le conseil municipal que la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de la zone pavillonnaire est en cours d'achèvement, et qu'il convient de procéder à la numérotation des lots, rue des Murgères, soit pairs pour le côté droit, et impairs pour le côté gauche.

La deuxième tranche pavillonnaire est en cours d'instruction.

***DELIBERATIONS n° 79 à 87-2014 : AME : comptes administratifs et rapports d'activités 2013***

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs et rapports d'activités 2013 désignés ci-dessous :

- AME et budgets annexes
- Assainissement (Lyonnaise des Eaux)
- Eau potable (Lyonnaise des Eaux)
- Grande Prairie
- ZI Amilly
- Ilôt 22
- Ordures ménagères (Smirtom)
- Transports urbains (Amelys/Kéolis)
- Aires des gens du voyage